DATIMMO

PRÉ-ÉTAT DATÉ

DOSSIER DE VENTE · ART. L721-2 CCH

Résidence Les Tilleuls
12 rue des Lilas 69003 Lyon

Lot(s) : Lot 14 (appartement), lot 52 (cave)

Vendeur : Camille Martin

Réf. 2026-042 · Établi le 17/10/2026

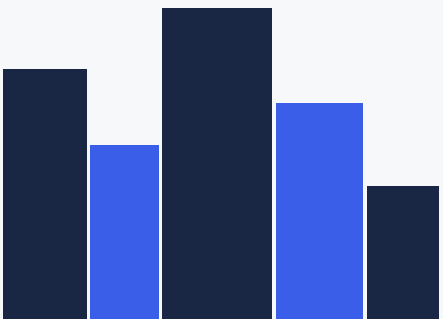

PRÉ-ÉTAT DATÉ

Informations financières de la copropriété – Article L721-2 du Code de la Construction et de l'Habitation

1. IDENTIFICATION DES PARTIES ET DU BIEN

Immeuble

Nom de la copropriété : Résidence Les Tilleuls

Adresse : 12 rue des Lilas 69003 Lyon

Syndic : Cabinet Exemple Gestion

Gestionnaire : M. Durand

Vendeur

Nom : Camille Martin

Adresse : 12 rue des Lilas 69003 Lyon

Bien vendu

Lot(s) concerné(s) : Lot 14 (appartement), lot 52 (cave)

Date prévisionnelle de la promesse de vente : 05/11/2026

Exercice de référence (N-1) : 01/01/2025 au 31/12/2025

Référence mutation : 2026-042

2. QUOTE-PART DE CHARGES DU LOT – Art. L721-2, II, 2°, a

Exercice	Au titre du budget prévisionnel			Au titre des dépenses hors budget		
	Q-P appelée	Q-P réelle	dont Q-P payée	Q-P appelée	Q-P réelle	dont Q-P payée
N-1 01/01/2025 au 31/12/2025	1 840,00 €	1 792,40 €	1 792,40 €	620,00 €	620,00 €	620,00 €
N-2 01/01/2024 au 31/12/2024	1 760,00 €	1 805,10 €	1 805,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

3. SOMMES INCOMBANT AU NOUVEAU COPROPRIÉTAIRE – Art. L721-2, II, 2°, b

Libellé	Montant
Reconstitution des avances (avance de trésorerie et/ou avances spéciales)	150,00 €

4. ÉTAT GLOBAL DES IMPAYÉS – Art. L721-2, II, 2°, c

Au : 01/10/2026

Libellé	Montant
C.1 – Impayés de charges au sein du syndicat	**3 420,00 €**
C.2 – Dette du syndicat vis-à-vis des fournisseurs	1 180,00 €

5. FONDS DE TRAVAUX (Art. 14-2, Loi ALUR) – Art. L721-2, II, 2°, d

Libellé	Montant
D.1 – Part du fonds de travaux rattachée au(x) lot(s) vendu(s) – non remboursable par le syndicat	412,80 €
D.2 – Dernière cotisation versée par le cédant au titre de son (ses) lot(s)	0,00 €

6. DOCUMENTS REMIS À L'ACQUÉREUR – Art. L721-2, II, 1°

- ☐ Fiche synthétique de la copropriété
- ☐ Règlement de copropriété et état descriptif de division (+ modificatifs publiés)
- ☐ Procès-verbaux des assemblées générales des trois dernières années
- ☐ Carnet d'entretien de la copropriété
- ☐ Conclusions du diagnostic technique global (DTG) – si réalisé

7. CACHET ET SIGNATURE

Date de la demande	Demandeur	Référence mutation
17/10/2026	Camille Martin	2026-042

Propriétaire vendeur	Signature
Camille Martin	**Camille Martin** Date : _____ Signature :

Document établi conformément à l'article L721-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (Loi ALUR n°2014-366 du 24 mars 2014). Décret n°2016-1790 du 19 décembre 2016 – Délai de rétractation : article L271-1 du CCH.